

LE PETIT LIVRE DE LA GESTION FINANCIÈRE · CHAPITRE 0.2 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Lire le bilan et le compte de résultat

CO art. 959a, 959b et 959c Le bilan est une photo : ce que l'entreprise possède et ce qu'elle doit, au jour de la clôture. Le compte de résultat est un film : ce qu'elle a gagné et dépensé pendant l'année. Le Code des obligations fixe pour chacun un ordre minimal.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- L'**actif** se lit par liquidité décroissante : trésorerie, créances, stocks, puis immobilisations (art. 959a al. 1).
- Le **passif** se lit par exigibilité décroissante : dettes à court terme, à long terme, puis fonds propres (art. 959a al. 2).
- Le **compte de résultat** se présente par nature (matériel, personnel…) ou par fonction (coût des ventes, administration…) (art. 959b).
- L'**annexe** complète : principes comptables, dettes de leasing, dettes envers la caisse de pension, engagements conditionnels (art. 959c).

2
présentations : par nature ou par fonction

12 mois
limite court et long terme

EBITDA
avant amortissements

annexe
leasing, caisse de pension

2 La base légale, article par article

- L'actif comporte au moins : trésorerie, créances résultant des ventes, autres créances à court terme, stocks, actifs de régularisation, puis immobilisations financières, participations, immobilisations corporelles et incorporelles (art. 959a al. 1).
- Le passif comporte au moins : dettes fournisseurs, dettes à court terme portant intérêt, autres dettes et passifs de régularisation ; dettes à long terme et provisions ; capital, réserves légales issues du capital et du bénéfice, réserves facultatives, résultat reporté (art. 959a al. 2).
- Le compte de résultat par nature présente au moins : produits nets, variation des stocks, charges de matériel, charges de personnel, autres charges d'exploitation, amortissements, résultat financier, hors exploitation, exceptionnel, impôts directs, bénéfice ou perte (art. 959b al. 2).
- L'annexe mentionne notamment les dettes de leasing à plus de douze mois, les dettes envers les institutions de prévoyance et les engagements conditionnels (art. 959c al. 2).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Compte bancaire de l'entreprise	Actif circulant, trésorerie	art. 959a al. 1
Facture client non encore payée	Actif circulant, créances	art. 959a al. 1
Véhicule de livraison	Actif immobilisé, corporel	art. 959a, 960d
Salaires de décembre payés en janvier	Passif, autres dettes ou régularisation	art. 959a al. 2
Emprunt bancaire sur 5 ans	Capitaux étrangers à long terme	art. 959a al. 2
Cotisations dues à la caisse de pension	Dette au bilan et mention à l'annexe	art. 959c al. 2 ch. 7
Charges sociales de l'employeur	Charges de personnel	art. 959b al. 2

4 La méthode, dans l'ordre

1. Classer chaque actif par liquidité.
2. Classer chaque dette par échéance.
3. Choisir la présentation du résultat.
4. Calculer EBITDA puis EBIT.
5. Compléter l'annexe.

> **« Le bilan est une photo, le compte de résultat un film. »**

6 Les pièges

Le bénéfice n'est pas de l'argent en banque : une entreprise bénéficiaire peut manquer de liquidités si ses clients paient tard ou si elle a beaucoup investi. C'est le tableau des flux de trésorerie qui le montre.

Côté RH et paie : Les salaires dans les comptes

- Les charges de personnel sont souvent le premier poste du compte de résultat d'une PME de services.
- Les vacances et heures supplémentaires non prises à la clôture peuvent justifier une dette ou une provision au passif.
- Les dettes envers la caisse de pension se mentionnent à l'annexe (art. 959c al. 2 ch. 7).

7 Le cas type du chapitre

Le compte de résultat de Menuiserie Favre SA. Produits nets 1 200 000 ; matériel 380 000 ; personnel 520 000 ; autres charges d'exploitation 140 000 ; amortissements 60 000 ; charges financières 15 000 ; impôts directs 17 000.

a. Établissez le compte de résultat par nature.

b. Quel est le résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) ?

c. Et le résultat d'exploitation (EBIT) ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? L'actif se présente par ordre de liquidité décroissante.
2. Vrai ou faux ? Les charges sociales de l'employeur sont des charges de personnel.
3. Vrai ou faux ? Une dette de leasing hors bilan n'a pas à être mentionnée.
4. Vrai ou faux ? Le compte de résultat peut se présenter par nature ou par fonction.
5. Cas express : Un véhicule de livraison : actif circulant ou immobilisé ?
6. Résolvez le cas type de la section 7, « Le compte de résultat de Menuiserie Favre SA », questions a à c.
7. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Art. 959a al. 1.

2. Vrai : Art. 959b al. 2.

3. Faux : Annexe, art. 959c al. 2 ch. 6.

4. Vrai : Art. 959b al. 1.

5. Immobilisé. Utilisé plus de douze mois (art. 960d).

6.

Poste	Remarque	Francs
Produits nets		1 200 000
Matériel		−380 000
Personnel		−520 000
Autres charges d'exploitation		−140 000
EBITDA	résultat avant amortissements	160 000
Amortissements		−60 000
EBIT	résultat d'exploitation	100 000
Charges financières		−15 000
Impôts directs		−17 000
Bénéfice de l'exercice		68 000

7. 1) Classer chaque actif par liquidité. ; 2) Classer chaque dette par échéance. ; 3) Choisir la présentation du résultat. ; 4) Calculer EBITDA puis EBIT. ; 5) Compléter l'annexe. Base : CO art. 959a, 959b, 959c, 960d.